



Litige avec la sécurité sociale

Par **DUMOULIN**, le **18/03/2008** à **16:05**

BONJOUR. Le 18/03/08

Lors d'un jugement en février 2004, dans lequel j'ai été condamné pour avoir donné un coup de poing à un homme qui m'avait gravement insulté, la sécurité sociale a vu sa constitution de partie civile jugée irrecevable. Malgré cela, la s.s m'a contacté plusieurs fois afin que je lui règle 306€, j'ai toujours refusé. Après plus de 2ans de silence, voilà que je suis à nouveau harcelé. Plus grave encore, il y a quelques mois, la s.s s'est permis de bloquer tous nos remboursements de santé, sans même nous en avertir. Quels sont nos droits, car il paraît qu'en plus il y a prescription.

Que devons nous faire pour faire cesser ce harcèlement, et récupérer l'argent retenu de nos remboursements.

Merci de nous aider, de nous répondre le plus vite possible.

Sincères salutations.

Par **citoyenalpha**, le **18/03/2008** à **18:53**

Bonjour

vous nous avez déjà posé cette question

Veuillez vous référer à la réponse qui y a été apportée.